

Le programme de subvention concerne toutes les communes de Billom Communauté :



une question ?

vos contacts :

Rénov'actions 63
Le service public de la rénovation de l'habitat
Tel. 04 73 42 30 72
www.renovactions63.fr

Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM
Tel. 04 73 73 43 24
contact@billomcommunaute.fr

Rénov'actions63
LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

BILLOM
Communauté

Informations pratiques

N'hésitez pas à vous rendre aux permanences d'informations de SOLIHA Loire Puy-de-Dôme (sur rendez-vous) :

- **Tous les 2^{ème} mercredi du mois**
- de 14h00 à 16h00
→ en Mairie de Billom, rue Carnot
- **Tous les 4^{ème} mardi du mois**
- de 10h00 à 12h00
→ en Mairie de St-Dier, 41 rue de l'Octroi
- de 13h30 à 15h30
→ en Mairie de Dallet, 3 rue de la Porte-du-Vent
- de 13h30 à 15h00
→ en Mairie de Vertaizon, 2 place de la Mairie



Un accompagnement technique et administratif assuré par :

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
LOIRE - PUY DE DÔME

SOLIHA Loire Puy-de-Dôme
7 rue Taravant
63100 Clermont-Ferrand
Tel. 04 51 00 91 11

En partenariat avec :



BESOIN DE TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ?



un accompagnement gratuit

des aides financières



Beaurgard-L'Évêque	Pérignat-sur-Allier
Billom	Reignat
Bongheat	Saint-Bonnet-lès-Allier
Bouzel	Saint-Dier-d'Auvergne
Chas	Saint-Jean-des-Ollières
Chauriat	Saint-Julien-de-Coppel
Egliseneuve-près-Billom	Trézioux
Espirat	Vassel
Estandeuil	Vertaizon
Fayet-le-Château	
Glaine-Montaigut	
Isserteaux	
Mauzun	
Montmorin	
Mur-sur-Allier	
Neuville	

BILLOM
Communauté

OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE

Texte à insérer

Nom et prénom Elu
Titre

à la Communauté de Communes
de Billom



Quels travaux sont concernés ?

Les travaux de rénovation des logements dégradés

Electricité, assainissement,
plomberie, sanitaires, chauffage,
toiture, peinture au plomb,...

Les travaux de rénovation ou de création de logements locatifs

Rénovation globale, sortie de
vacance, transformation d'usage...



Les travaux d'adaptation pour les personnes âgées ou handicapées

Remplacement de la baignoire par une
douche, monte escalier, aménagement
de pièces en rez-de-chaussée, rampe
d'accès,...

Les travaux liés aux économies d'énergie

Isolation des combles, doublage des
murs, remplacement des menuiseries,
changement du système de chauffage,
ventilations, chauffe-eau solaire,...



A qui s'adressent les aides financières ?

Vous êtes propriétaire occupant

C'est votre résidence principale, actuelle ou future. Le niveau de vos ressources ne doit pas dépasser un certain plafond.

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou qui est inoccupé

Vous vous engagez à louer votre logement rénové pour une durée minimum de 6 ans et à pratiquer un loyer maîtrisé. Les subventions varient en fonction du type de travaux à réaliser.

Les conditions générales d'attribution :

Le logement doit être achevé depuis au moins 15 ans.



Attention : ne commencez pas vos travaux avant le dépôt de la demande de subvention.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, qualifiés RGE pour les travaux de rénovation énergétique.

De multiples avantages :

- Améliorez les performances énergétiques de votre logement pour faire des économies durables.
- Adaptez votre logement pour continuer à y vivre.
- Rénovez votre appartement pour le mettre en location.
- Réhabilitez votre bien immobilier pour valoriser votre patrimoine.

Ne tardez pas à en profiter !

Cette opération est mise en place pour une période de 5 ans (jusqu'en novembre 2027)



La marche à suivre

La Communauté de Communes a désigné un prestataire pour vous aider dans vos démarches, c'est l'équipe de **SOLIHA Loire Puy-de-Dôme**

Apportez votre projet, elle étudiera son éligibilité au dispositif, se rendra chez vous pour vous conseiller, vous accompagnera gratuitement dans le montage de votre dossier et vous donnera tous les détails pour mener à bien votre demande de subventions.

